

Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025

Pour une prospérité durable au sein d'une Francophonie résiliente, solidaire, inclusive et innovante

I- Rappel

1. C'est lors du XV^e Sommet de la Francophonie tenu à Dakar (Sénégal) les 29 et 30 novembre 2014 que les Chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage ont adopté pour la première fois une Stratégie économique pour la Francophonie (SEF). Il s'est agi d'un tournant décisif dans la mesure où les États membres ont décidé de faire de la coopération économique un axe majeur des relations qu'ils entretiennent au sein de la Francophonie. Les Chefs d'État et de gouvernement affirment solennellement ce choix stratégique dans la Déclaration en précisant leur volonté de « *renforcer l'action économique dans l'espace francophone, ainsi que la coopération et la solidarité en faveur des jeunes et des femmes* ».

2. La SEF avait alors développé une vision « *qui place l'épanouissement de l'individu au cœur du processus du développement économique durable* » et dont la mise en œuvre reposait sur deux axes stratégiques : la promotion d'une économie centrée sur la personne et son épanouissement, et le renforcement de l'espace économique francophone pour en faire un espace d'échanges, de coopération et de solidarité. Cette Stratégie a aussi défini les modalités d'action pour atteindre trois objectifs : la mobilisation, la coopération, l'influence et le plaidoyer.

3. Dans cette perspective, la présente Stratégie s'inscrit en cohérence avec les stratégies transversales de la Francophonie : Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022 ; Stratégie de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, et la Stratégie de la Francophonie numérique.

II- Contexte et enjeux actuels : les économies francophones à l'horizon 2025

4. La période d'exécution de la Stratégie précédente s'est caractérisée par des mutations profondes, au premier rang desquelles un essoufflement de la mondialisation suite à la grande crise financière de 2008-2009 et une sévère montée des inégalités. La fragilisation de l'ordre global qui en résulte s'est trouvée accentuée par l'incapacité de la communauté internationale à s'unir dans la lutte contre les changements climatiques puis par la reprise de tensions commerciales entre les grandes puissances. Ces perturbations majeures se superposent à une transformation systémique du modèle économique conduite par l'expansion tant géographique que sectorielle de la révolution numérique.

5. C'est dans ce contexte qu'intervient la pandémie de la Covid-19. Au-delà du lourd bilan humain provoqué par la crise sanitaire qui perdure, les conséquences économiques et sociales de la catastrophe s'annoncent dévastatrices. Provoquant un effet récessif d'une ampleur exceptionnelle, affectant tant la demande que les chaînes de production, elle accélère les tendances de fond déjà à l'œuvre et accroît encore les déséquilibres financiers, économiques et sociaux. Cette crise a brutalement stoppé ou fait reculer des progrès parfois acquis au fil

de plusieurs décennies, en particulier dans les pays en développement plus durement touchés par ses contrecoups socio-économiques. L'atténuation des impacts socioéconomiques de la pandémie et la relance qui s'impose figurent parmi les principaux défis de cette Stratégie quinquennale. Les efforts extraordinaires qui seront nécessaires pour traverser cette crise constituent néanmoins une opportunité de mettre en œuvre un autre modèle de développement, plus équitable, plus durable et plus inclusif.

6. Dans cette perspective, il convient d'accompagner quatre grandes transitions :

- **(a)** la transition vers une mondialisation mieux régulée, plus équitable, respectueuse des droits de l'Homme et de l'environnement, bénéficiant de manière équilibrée à tous les pays et populations, garantissant leur sécurité et reposant sur des chaînes de valeurs favorisant la prospérité partagée ainsi que sur un système multilatéral réinventé afin de faire face aux défis du monde et aux crises globales ;
- **(b)** la transition vers une ère numérique plus mature, plus inclusive et bénéfique à l'humanité grâce à une correction des inégalités engendrées par le modèle actuel de développement technologique et de l'économie des données. Cette transition reposera notamment sur le développement des compétences des individus pour maîtriser les techniques numériques, leurs finalités et leur dimension transformatrice, soutenir la présence en ligne des entreprises en vue de leur permettre un meilleur accès aux marchés mondiaux, ainsi que sur l'accroissement de la capacité des États et de leur population à s'inscrire dans la vie de la cité, grâce notamment à la maîtrise des mécanismes de réglementation et de régulation ;
- **(c)** la transition vers des matrices de développement centrées sur l'impératif de la durabilité et la capacité de juguler les effets néfastes des changements climatiques dans des limites soutenables pour l'humanité, incluant une transition énergétique qui contribue à favoriser un accès abordable à une énergie propre aux agents économiques et le développement d'une industrie de transformation locale;
- **(d)** la transition cardinale vers un modèle de développement synonyme d'exigence d'égalité, d'inclusion et d'éradication de la pauvreté.

III- Mission et objectifs stratégiques

7. Fidèles à leurs valeurs communes et à leur vision, engagés face aux défis de leur temps, les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les opérateurs, les conférences ministérielles permanentes, ainsi que les réseaux institutionnels, le secteur privé, la communauté scientifique et la société civile, souhaitent apporter une contribution ciblée, ambitieuse et à valeur ajoutée à l'action de la communauté internationale en faveur d'un nouveau modèle de développement inclusif et durable.

Cette volonté s'incarne dans l'énoncé de mission suivant :

8. À l'horizon 2025, la Francophonie agira comme moteur de coopération solidaire à la fois entre ses États et gouvernements membres, et entre ceux-ci et les autres acteurs régionaux et mondiaux, y compris la communauté scientifique, la société civile et le secteur privé, afin de contribuer à une prospérité partagée et durable en encourageant l'innovation croisée¹.

¹ Par « **innovation croisée** », nous entendons le produit attendu de collaborations entre acteurs (chercheurs, entrepreneurs, créateurs ...) issus de différents États et gouvernements de la Francophonie amenés à co-construire des solutions innovantes grâce notamment aux actions générées dans le sillage de la SEF.

9. La Stratégie poursuivie repose ainsi sur l'ambition de faire de la Francophonie :

- **(a)** un espace de coopération, d'innovation et de mobilité privilégié en renforçant son rôle comme agent facilitateur et stimulateur de coopérations économiques et numériques tant dans une perspective Nord-Sud que Sud-Sud et tripartite ;
- **(b)** un vecteur d'innovation croisée en accompagnant des transformations numériques et écologiques ;
- **(c)** un espace de prospérité partagée, durable et inclusive en favorisant la création d'emplois en particulier pour les jeunes et les femmes en soutenant l'entrepreneuriat ;
- **(d)** une sphère d'influence pour le renforcement de la langue française et pour l'expertise francophone sur la scène multilatérale en renforçant sa présence dans les enceintes de négociation et de décision, ainsi que sur les marchés internationaux et dans le développement de normes internationales.

10. Ces objectifs stratégiques reposent sur deux impératifs catégoriques : le renforcement de la coopération entre les États et gouvernements au sein de l'espace francophone et l'exigence de dialogue entre ceux-ci afin d'accroître leur poids mutuel et respectif dans le système multilatéral, en vue de le régénérer et de le rendre mieux à même d'affronter les défis du monde contemporain.

IV- Cibles et domaines prioritaires

11. Conformément aux stratégies transversales de la Francophonie rappelées sous le titre I, les cibles prioritaires de la présente Stratégie sont les jeunes – qui représentent près de 60% de la population de l'espace francophone et jusqu'à 75% de celle de certains États et gouvernements membres – et les femmes.

12. Les domaines prioritaires résident dans (a) la transition numérique, qui représente aujourd'hui non seulement le moteur le plus dynamique de l'économie mondiale mais aussi le principal facteur de transformation du travail pour les jeunes et les générations futures, et (b) la langue française comme vecteur d'échanges commerciaux et de développement économique.

13. Le développement durable, où la Francophonie s'inscrit en cohérence avec les engagements de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), est également un domaine prioritaire de la présente Stratégie.

V- Axes d'intervention

14. Cinq axes d'intervention orienteront les actions économiques de la Francophonie au cours des cinq prochaines années :

i. Intensifier les échanges commerciaux et les investissements

15. Ciblant les milieux d'affaires ainsi que les États et gouvernements membres, cet axe d'intervention vise à développer l'espace économique francophone en créant des occasions pour favoriser la croissance des échanges commerciaux et des investissements – en privilégiant les investissements durables – ainsi que pour densifier et diversifier les échanges économiques, au bénéfice des populations et dans le respect de l'environnement. Dans ce cadre, une priorité sera accordée à l'accompagnement des pays les moins avancés.

16. Objectifs poursuivis :

- **(a)** appuyer la participation des pays membres aux processus d'intégration régionale et de coopération interrégionale en renforçant leurs capacités de négociation et de mise en

œuvre des accords commerciaux et d'investissement internationaux et régionaux, notamment de la Zlecaf ;

- **(b)** promouvoir les opportunités de coopération commerciale et d'investissement dans des secteurs ciblés, à la faveur des missions économiques et commerciales transnationales organisées à tour de rôle dans différentes régions francophones, et en favorisant l'interaction entre les acteurs économiques et ceux de la recherche ;
- **(c)** promouvoir l'instauration des environnements d'affaires stables, favorables à l'accès équitable et transparent aux marchés et à la promotion et la protection des investissements, en appuyant les processus d'harmonisation normative et juridique régionale et internationale ;
- **(d)** soutenir le développement de la coopération Sud-Sud et tripartite afin de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans la transformation structurelle des économies du Sud ;
- **(e)** renforcer la mobilisation, la structuration des réseaux économiques et professionnels francophones et la coordination entre eux, et soutenir à cet effet la constitution et la labellisation d'un réseau du patronat francophone ;
- **(f)** appuyer les efforts de l'OMC pour relancer les négociations en faveur d'un système commercial multilatéral plus équitable et favorable au développement.

ii. Stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat en faveur de l'insertion professionnelle

17. Cet axe d'intervention vise, d'une part, à développer et renforcer les compétences des jeunes et des femmes, et à les former afin de maximiser leurs chances d'insertion sur le marché du travail et, d'autre part, à favoriser l'émergence d'écosystèmes entrepreneuriaux générateurs d'emplois.

18. Objectifs poursuivis :

- **(a)** soutenir la formation professionnelle et technique ainsi que la formation aux métiers de l'économie sociale et solidaire ;
- **(b)** favoriser la production et la diffusion de données probantes sur les besoins du marché du travail ;
- **(c)** mettre en relation des entrepreneurs, innovateurs, chercheurs et investisseurs de l'espace francophone à travers une large communauté qui interagit sur une plateforme dédiée ;
- **(d)** soutenir les jeunes entreprises en croissance, notamment en les mettant en relation avec les réseaux de normalisation nationaux et avec des investisseurs, en facilitant la transition des entreprises informelles vers le secteur formel, en collaboration avec les organisations internationales tels le Centre pour le commerce international, la Banque mondiale et les banques régionales de développement ;
- **(e)** favoriser le transfert de bonnes pratiques, le renforcement des compétences et l'échange de pair à pair entre acteurs publics et privés afin d'encourager la mise en place d'environnements favorables à l'essor de l'entrepreneuriat.

iii. Capitaliser sur l'économie numérique et l'intelligence artificielle

19. Cet axe vise à initier et former les jeunes et les femmes aux pratiques et métiers du numérique et des industries créatives et culturelles, d'une part, et, d'autre part, à renforcer les capacités des États et gouvernements membres ainsi que des acteurs francophones en matière de régulation, de réglementation et de gouvernance du numérique.

20. Objectifs poursuivis :

- **(a)** appuyer le développement de cadres réglementaires et de gouvernance du numérique en lien avec les agences ou organisations internationales appropriées telles que, parmi d'autres, l'UIT, la CNUCED, l'OMC, l'OMPI ou l'OHADA ; le développement préconisé attachera une attention particulière à optimiser et à mutualiser les efforts de lutte contre la cybercriminalité, ainsi qu'à réguler le flux des données numériques pour plus d'efficacité, de sécurité et d'équité dans le partage et l'exploitation de ces données ;
- **(b)** renforcer le plaidoyer et l'influence de la Francophonie dans les enceintes internationales pertinentes ;
- **(c)** mobiliser les États et gouvernements ainsi que les partenaires publics et privés pour le développement des compétences numériques, notamment des jeunes et des femmes, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle ;
- **(d)** renforcer la protection et la soutenabilité des communs numériques existants, tout en incitant et accompagnant la création de nouveaux communs ;
- **(e)** capitaliser sur l'apport de l'intelligence artificielle pour une meilleure répartition des bénéfices dans le domaine du numérique, en tenant compte de ses impacts sociétaux ainsi que des enjeux de la gouvernance algorithmique² ;
- **(f)** mobiliser les sphères académiques, de concert avec les acteurs économiques, afin de créer un espace commun de recherche, de développement et d'applications dans le domaine de l'intelligence artificielle pour, entre autres, promouvoir l'usage de la langue française.

iv. Miser sur des politiques publiques fortes

21. Visant les États et gouvernements membres, cet axe d'intervention a pour objectif de développer leurs capacités d'élaboration de politiques publiques dans des domaines essentiels au développement économique, à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, et à la transition numérique (telles que les politiques en économie numérique, de relance économique durable post-Covid-19, de transformations industrielles, d'accompagnement des populations cibles, etc.) ainsi que leur capacité de représentation et de négociation auprès des instances et forums multilatéraux.

22. Objectifs poursuivis :

- **(a)** renforcer les capacités des États et gouvernements membres ;
- **(b)** renforcer les compétences des acteurs publics en matière de normalisation et favoriser la participation des entreprises francophones aux activités nationales, régionales et internationales de normalisation ;
- **(c)** accompagner les États et gouvernements membres dans la définition et mise en œuvre de politiques innovantes basées sur des données probantes ;
- **(d)** favoriser le transfert de bonnes pratiques et le renforcement des compétences des acteurs publics afin d'encourager la mise en place d'environnements favorables à la création d'emplois ;
- **(e)** soutenir le développement de la coopération Sud-Sud et tripartite.

² L'expression « **gouvernance algorithmique** » renvoie à la mise en place de modes de régulation politiques, sociaux, économiques, sanitaires, culturels ou autres gérés automatiquement par des algorithmes du fait de la montée en puissance de l'intelligence artificielle.

v. *Aiguiser le plaidoyer francophone*

23. La Francophonie œuvre à préserver un système économique multilatéral ouvert, fondé sur le respect des règles équitables et porté par le dialogue et la coopération. À cet effet, elle ambitionne de faire entendre davantage sa voix dans les enceintes de négociation et de régulation économiques et numériques à tous les niveaux.

24. Objectifs poursuivis :

- **(a)** promouvoir et défendre l'utilisation de la langue française dans les organisations internationales et régionales en lien notamment avec les groupes d'ambassadeurs et ambassadrices francophones (GAF) ;
- **(b)** appuyer la mobilisation et la concertation des États et gouvernements, notamment au moyen d'outils numériques, sur les sujets d'intérêt commun et sur les priorités de l'action économique francophone, et valoriser le savoir-faire, les expertises et les bonnes pratiques francophones ;
- **(c)** renforcer les capacités des pays membres, notamment ceux du Sud, en matière d'analyse des enjeux et de négociation internationale ;
- **(d)** transformer le Forum économique associé au Sommet de la Francophonie en un événement économique international pour mettre en exergue les démarches et solutions innovantes et les exemples de coopération réussie au sein de l'espace francophone ;
- **(e)** rénover et renforcer les cadres de dialogue, de concertation et de coopération avec les organisations internationales et régionales en vue de développer des plaidoyers sur des thèmes d'intérêt majeur pour les pays francophones et de favoriser des projets de coopération à leur intention.

VI- Impact, suivi, évaluation et communication

25. Des retombées conséquentes et positives sur l'emploi des jeunes ; l'égalité femmes-hommes ; la réalisation des ODD et la valorisation de la langue française sont attendues. L'impact sera notamment mesuré à l'aide d'indicateurs objectifs et validés, qui serviront à ajuster les actions pour des retombées toujours plus performantes au fil de la mise en œuvre de la Stratégie. Celle-ci s'accompagnera nécessairement d'un cadre opératoire *ad hoc*.

26. Un mécanisme de suivi-évaluation permettra de mesurer et rendre compte tous les deux ans des résultats, au regard des objectifs définis dans la présente Stratégie et de l'impact recherché, et d'ajuster les actions menées le cas échéant.

27. Une attention particulière sera accordée à la communication liée à la présente Stratégie afin de mieux faire connaître les actions de la Francophonie dans le secteur économique.

28. À moyen terme, les instances de la Francophonie sont invitées à engager une réflexion en vue de la consolidation de l'action économique francophone à travers notamment une démarche d'institutionnalisation, *lato sensu*, de la francophonie économique.